Commune de
NAVARRENX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmis au Contrôle de légalité le : 02/10/2026

DP0644162600024

Demande déposée le : 22/09/2026
Par : ATLAS ENERGY
Représenté par : Mr WAGNER Rudolf
Demeurant : 113 Rue d'Ayous
64121 SERRES-CASTET
Pour : Installation de 4 Kwc de panneaux photovoltaïques entièrement noir en autoconsommation pose en surimposition à la toiture
Sur un terrain sis : 5 Rue de la Fontaine Prat
64190 NAVARRENX
Cadastré : Section AE-0166
Superficie du terrain : 2055 m²
Surface de plancher créée : 0 m²
Destination : Habitation

Non-opposition à déclaration préalable délivrée par le Maire au nom de la Commune

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Navarrenx approuvé par délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2008, modifié le 3 mars 2021 par procédure de modification simplifiée ;

Vu le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Navarrenx approuvé par arrêté municipal en date du 01/04/2008 ;

Vu l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France en date du 29/09/2026, copie jointe en annexe ;

Considérant que le projet se situe en zone Ucz du PLU susvisé et dans le secteur 5 (espaces d'urbanisation récente ou future, à valeur de transition et d'accompagnement) du SPR susvisé ;

Considérant que l'article R.425-2 du code de l'urbanisme prévoit que lorsque le projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable, la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L.632-1 du code du patrimoine si l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées ;
Considérant que l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord assorti de prescriptions motivées ;

Publié le : 07/10/2026 11:51 (Europe/Paris)
Par : Urbanisme
https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/81686

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE - Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée, sous réserve du respect des prescriptions suivantes émises dans l'avis susvisé de l'architecte des Bâtiments de France :

- Les panneaux photovoltaïques sur toiture seront de teinte rouge.
- Les panneaux seront installés sur une seule rangée, en bas de pente de toiture.

Fait à NAVARRENX,
Le 30/09/2026

MAIRIE DE NAVARRENX (Pyr. Atlantiques)

Le Maire,
Nadine BARTHE

P.D. H. CAZALETS

Observations complémentaires :

- **Si vous souhaitez implanter les panneaux photovoltaïques au sol (avec teinte noire et non visibles depuis le domaine public), une nouvelle demande de déclaration préalable devra être déposée en Mairie (changement de la localisation du projet nécessitant une nouvelle instruction).**

- Le terrain est concerné par le phénomène de retrait gonflement des argiles (aléa moyen et faible).
- Le terrain est situé dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave.
- La commune est située en zone de sismicité moyenne dite zone 4.
- L'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques est classé zone à risques d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 12/02/2011).
- L'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques est considéré par arrêté préfectoral daté du 16/08/2001, comme zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être.

- **Afin que la Direction Générale des Finances Publiques puisse procéder à la liquidation de la Taxe d'Aménagement dont vous êtes redevables, il convient qu'à l'achèvement de vos travaux, vous déclariez celui-ci dans les 90 jours, sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique « gérer mes biens immobiliers ». Cette obligation de déclaration d'achèvement, au sens fiscal, ne dispense pas de déclarer en mairie l'achèvement et la conformité de vos travaux à l'autorisation d'urbanisme que vous avez obtenue, via le formulaire CERFA 13408.**

Publié le : 07/10/2026 11:51 (Europe/Paris)
Par : Urbanisme
https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/81686